

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**9 juin 2020, 16 h 15**

**RENCONTRE À DISTANCE**

**(Adopté le 16 septembre 2020)**

**Présences :**

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Christian Casanova	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Hélène Croteau	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M <sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D <sup>r</sup> Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M <sup>me</sup> Marie-Ève Giroux	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M <sup>me</sup> Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

**Absence motivée :**

Nom	Collège électoral	Poste
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

## 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 2 juin 2020, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 2 juin 2020 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

*En vue de la prochaine séance du conseil d'administration du 9 juin et afin de se conformer aux consignes sanitaires en lien avec le COVID-19, il a été convenu de tenir notre rencontre à distance.*

*Dans ce contexte, nous vous invitons à acheminer vos questions d'ici le 9 juin à 14 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca*

*Une réponse aux questions sera transmise dans les meilleurs délais après la rencontre.*

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2020 à 16 h 12.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour révisé de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2020, après ajout du sujet suivant au point 12 Affaires diverses : .

- ✓ Propreté des chaises roulantes (M<sup>me</sup> Monika Throner)

## 3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie Covid-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 9 juin, à 14 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate qu'aucune question n'est inscrite au registre.

## 4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 13 mai :

### **20 mai, 27 mai et 3 juin 2020**

#### **Conférence téléphonique des membres du conseil d'administration – Topo CA COVID-19**

Les 20 et 27 mai ainsi que le 3 juin, madame Micheline Ulrich a participé aux conférences téléphoniques hebdomadaires avec l'ensemble des membres du conseil d'administration pour faire le suivi de la situation COVID-19. Elle souligne la participation assidue des membres du CA aux rencontres et remercie sincèrement madame Bélanger de sa présence, de sa disponibilité et de sa transparence face à la situation lors de ces séances.

### **8 juin 2020**

#### **Séance du comité de vérification**

Le 8 juin, madame Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à la séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## 5. Rapport de la présidente-directrice générale

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 13 mai :

## **COVID-19**

Différentes rencontres hebdomadaires :

- CGR spécial Covid-19
- Comité directeur Covid-19
- Table des chefs de département spéciale Covid-19
- Rencontre avec syndicats
- Rencontre avec élus du territoire
- Rencontre DRSP et PDG des établissements

### **14 mai 2020**

#### **Rencontre des présidents-directeurs généraux (PDG) avec le premier ministre, M. François Legault**

Les PDG ont participé à une rencontre privée avec le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, afin de faire le point sur la situation de la pandémie de la COVID-19 dans les régions de Montréal, Montérégie, Laval et Laurentides.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Yvan Gendron, et le sous-ministre adjoint à la Direction générale du personnel réseau et ministériel, monsieur Vincent Lehouillier, ont également pris part à cette rencontre.

### **21 mai 2020**

#### **Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement**

Cette première rencontre virtuelle du personnel d'encadrement a porté sur les sujets suivants :

- Pandémie COVID-19 : région de Montréal – D<sup>re</sup> Mylène Drouin, DRSP
- Prévention et contrôle des infections – D<sup>re</sup> Miguelle Sanchez, premier officier de prévention des infections (PCI)

### **25 mai 2020**

#### **Cérémonie des Forces armées canadiennes (FAC)**

C'est avec beaucoup d'émotions que madame Sonia Bélanger a participé à cette cérémonie afin de souligner le travail des FAC qui sont venues prêter main-forte à notre équipe du CHSLD Manoir-de-Verdun. Elle les remercie pour leur travail, leurs compétences et leur grand humanisme.

Par ailleurs, les FAC seront déployés au Centre d'hébergement Paul-Émile Léger au cours des prochains jours.

### **29 mai 2020**

#### **Visite de la clinique de dépistage mobile**

Accompagnée de madame Manon Massé, députée de la circonscription Sainte-Marie-Saint-Jacques, et de madame Julie Grenier, directrice adjointe des services généraux et des partenariats urbains de notre CIUSSS, madame Sonia Bélanger était de passage à la clinique de dépistage mobile à la Place de la Paix pour saluer le personnel de la clinique. Un immense merci a été transmis au personnel pour leur travail inestimable et leur contribution qui est déterminante pour venir à bout de la COVID-19.

Le fonctionnement de la clinique a été présenté à madame Massé. Madame Bélanger a profité de l'occasion pour réitérer l'importance pour les personnes qui présentent des symptômes apparentés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires) ou ayant eu des contacts étroits avec des personnes testées positives d'aller se faire dépister. C'est gratuit, rapide et sans rendez-vous. Le dépistage est la clé pour enrayer la pandémie : ensemble, prenons soin de notre communauté et veillons sur sa santé.

Au nom du conseil d'administration, une lettre sous la signature de madame Micheline Ulrich, présidente, sera transmise aux députées de la région montréalaise pour les informer de la tenue des activités du conseil d'administration qui se sont poursuivies tout au long de la pandémie, notamment grâce à l'instauration de rencontre virtuelle hebdomadaire spécialement dédiée à la surveillance de l'évolution de la situation de la COVID-19.

### **1<sup>er</sup> juin 2020**

#### **Conférence téléphonique de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, avec les présidents-directeurs généraux du Grand Montréal**

## **Conférence téléphonique avec la ministre Chantal Rouleau**

Madame Sonia Bélanger a participé à une conférence téléphonique organisée par la ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole, madame Chantal Rouleau, pour discuter des mesures mises de l'avant afin de protéger la population face à la pandémie COVID-19.

## **Visite de la clinique de dépistage mobile**

Accompagnée de madame Ruba Ghazal, députée de Mercier, madame Sonia Bélanger a participé à une visite de la clinique mobile de dépistage située au 4450 rue St-Hubert.

## **Rencontre virtuelle spéciale du personnel d'encadrement**

Cette rencontre virtuelle spéciale du personnel d'encadrement portait sur le lancement de l'opération vacances été 2020 pour le personnel.

### **3 juin 2020**

#### **Table intersectorielle des PDGA-DGA de rétablissement du réseau montréalais**

Cette rencontre animée par monsieur Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, réunissait les PDGA-DGA de la région montréalaise, madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. L'objectif de la rencontre portait sur le rétablissement du réseau montréalais.

### **4 juin 2020**

#### **Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement**

Cette rencontre virtuelle du personnel d'encadrement portait sur la reprise des activités.

### **8 juin 2020**

**Conférence téléphonique de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, avec les présidents-directeurs généraux du Grand Montréal.**

## **6. Conseil d'administration**

### **6.1 Suivi de la séance du 13 mai 2020**

#### **6.1.1 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 13 mai 2020, tel que rédigé.

#### **6.1.2 Affaires découlant**

Se référant au point 8.2 – Suivi sur le plan de pandémie COVID-19: Un suivi de ce dossier sera présenté au cours de la présente séance.

Se référant au point 8.3 – Plan directeur immobilier – Agrandissement et modernisation de l'Hôpital de Verdun: Ce dossier suit son cours. Le calendrier des principales étapes a été transmis le 2 juin à madame Isabelle Melançon, députée de Verdun. L'attestation du dossier d'affaires a été transmis le 4 juin au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et au Secrétariat du Conseil du trésor. La direction suit de très près l'échéancier de ce dossier.

Se référant au point 8.4 – Développement d'une maison des aînés en milieu urbain: Une rencontre est en préparation avec l'arrondissement Ville-Marie.

Se référant au point 8.5 – Espace participatif de recherche clinique: Une rencontre avec la Fondation Réa est à venir d'ici la fin juin.

### **6.1 État de situation – Topo COVID-19**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente un état de situation sur la COVID-19 en date du 9 juin et répond aux questions des membres.

À la suggestion de M. Gérard Dufour, un courrier électronique sera transmis aux administrateurs indiquant le lien pour accéder au bulletin « *Le rendez-vous du CCSMTL* » qui s'avère une source d'information intéressante pour être au fait des dernières nouvelles.

## 7. Comité de vérification – Suivi de la séance du 8 juin 2020

### 7.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport.

#### 1. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

##### 1.1 Présentation des auditeurs RCGT du plan d'audit pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Au conseil d'administration du 25 septembre 2019, la firme RCGT a été mandatée pour l'audit des états financiers du CCSMTL de l'année financière 2019-2020. Le calendrier d'audit de la firme prévoit, entre autres, la communication de la planification de l'audit au comité de vérification.

Le plan d'audit pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 est déposé pour information.

Le rapport est détaillé comme suit :

1. Assurer une gouvernance efficace ;
2. Contrôle qualité et indépendance;
3. Stratégie d'audit;
4. Déroulement des missions (livrables).

En raison du contexte actuel, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a exceptionnellement reporté le dépôt des états financiers du 15 juin au 15 juillet 2020. À cet effet, une séance spéciale du comité de vérification se tiendra le 22 juin prochain et sera suivie d'un conseil d'administration spécial le lendemain, soit le 23 juin 2020.

##### 1.2 Présentation des auditeurs RCGT de leurs travaux de vérification du rapport annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 4 janvier 2020

Les résultats des travaux de vérification du rapport sont présentés par monsieur Pierre Vallerand, auditeur chez Raymond Chabot Grant Thornton. Celui-ci sera transmis à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'ici le 15 juillet 2020, accompagné du rapport de l'auditeur indépendant.

##### 1.3 Rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 4 janvier 2020

La direction des ressources financières a complété le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 4 janvier 2020 qui présente un surplus de 19 423 \$.

Le comité de vérification a pris connaissance du rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 4 janvier 2020 qui présente un surplus de 19 423 \$ et qui a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et recommande au conseil d'administration d'approuver ce rapport.

##### 1.4 Situation financière à la période 12 se terminant le 29 février 2020

Un sommaire de la situation financière à la période 12 se terminant le 29 février 2020 est présenté pour information. Le résultat en date du présent rapport est de 13 701 218 \$ de déficit.

#### 2. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

##### 2.1 Renouvellements et modifications des ententes de locations

Monsieur Frank Pigeon dépose un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellements de baux. Le détail de ces baux se retrouve dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les renouvellements et modifications des baux identifiés dans la fiche synthèse.

##### 2.2 Modification à la politique de stationnement (Nouvelle tarification usagers/visiteurs)

Suite à l'annonce de la ministre de la Santé et des Services sociaux le 10 novembre 2019, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent réviser la tarification de leurs aires de stationnement afin de se conformer aux nouveaux tarifs fixés par le gouvernement, et ce, d'ici le 20 juin 2020. Par conséquent, une révision de la politique est nécessaire pour refléter les nouvelles normes de tarification. La politique amendée est déposée pour information.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les modifications de la *Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal*.

### 2.3 **Rapport de modifications de plus de 10 % à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus**

M. Frank Pigeon dépose le rapport de modifications à des contrats de construction de 100 000 \$ et plus et dépassements de coûts, pour la période du 28 février au 15 avril 2020. Rien de majeur à signaler.

## 3. **DIVERS**

### 3.1 **Rapport annuel d'activités du comité de vérification pour l'exercice financier 2019-2020**

Le rapport annuel d'activités du comité de vérification est déposé pour information.

## 7.2 Baux immobiliers

### Résolution 2020-06-09-01

#### Baux immobiliers

#### A) **Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
s.o.	210, rue de la Gauchetière Ouest et 408, rue St-Jacques Ouest
s.o.	159, rue St-Antoine Ouest

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la modification de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
s.o.	408, rue St-Jacques Ouest

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC Parthenais et GMFU des Faubourgs	2260, rue Parthenais

#### B) **Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la nouvelle entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Centre d'hébergement Jean-de-La-Lande (STM)	4255, av. Papineau

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Institut universitaire de gériatrie de Montréal (CPE Château-des-Neiges)	4565, ch. Queen-Mary

**C) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est SOUS-LOCATEUR :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la modification de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Centre de jour pour JDA Fullum (Association Dysphasie Plus)	2025, rue Fullum

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser ces dites nouvelles ententes, ces renouvellements de baux et ces modifications de baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locataire, locateur et sous-locateur, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques ou la directrice générale adjointe - Soutien, administration et performance de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### 7.3 Projets immobiliers financés par le fonds d'immobilisation du programme jeunesse

#### Résolution 2020-06-09-02

#### Projets d'acquisition de six (6) immeubles pour le Programme jeunesse

**ATTENDU QUE** la direction du Programme jeunesse désire acquérir six (6) immeubles, qui contribueront au développement de la vision et la mission de la direction du Programme jeunesse dont deux (2) nouveaux immeubles et quatre (4) immeubles qui sont actuellement en location, tous situés dans la ville de Montréal ;

**ATTENDU QUE** le 12 juin 2019, le conseil d'administration a autorisé le projet d'acquisition de l'immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest (nouvelle installation) ;

**ATTENDU QUE** le 26 juin 2019, le conseil d'administration a autorisé le projet d'acquisition de l'immeuble situé au 6965, Terrasse Sagamo (installation en location) ;

**ATTENDU QUE** pour l'immeuble sis au 11016-11022, avenue Pelletier (nouvelle installation), une promesse d'achat est signée et conditionnelle à l'obtention des autorisations du conseil d'administration et du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

**ATTENDU QUE** la Direction des services techniques évalue les justes coûts d'acquisition de trois immeubles en location dont la Fondation Jeunesse est propriétaire :

- 595, 3<sup>e</sup> avenue
- 12525, 28<sup>e</sup> avenue
- 9995-9999, avenue Larose

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces projets s'inscrit dans la continuité de l'offre de services du Programme jeunesse et offrira aux jeunes un milieu accueillant, chaleureux et à proximité de leur milieu de vie. De plus, elle favorisera l'actualisation des projets de vie pour les jeunes en leur offrant la possibilité de s'épanouir et de maximiser l'intégration, l'ancrage et l'engagement dans la communauté ;

**ATTENDU QUE** le solde du fonds d'immobilisation de l'ancienne composante du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal « Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire » est suffisant pour financer l'acquisition de ces six immeubles ;

**Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver le financement des acquisitions des six immeubles par le fonds d'immobilisation de l'ancienne composante du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal « Centre Jeunesse de Montréal – Institut Universitaire », d'approuver les projets d'acquisition de quatre immeubles pour le Programme jeunesse et d'autoriser le directeur des services techniques à

signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution incluant les actes notariés d'acquisition de ces quatre immeubles, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux à cet effet.

#### 7.4 Déclaration d'un immeuble excédentaire

##### Résolution 2020-06-09-03

##### Disposition de l'immeuble sis au 5100, avenue Château-Pierrefonds, à Montréal

**ATTENDU QUE** l'immeuble sis au 5100, avenue Château-Pierrefonds, à Montréal, propriété de la Société québécoise des infrastructures, ne répond plus aux besoins du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;

**ATTENDU QUE** la Société québécoise des infrastructures est propriétaire de l'immeuble ;

**ATTENDU QUE** l'immeuble a fait l'objet d'une évaluation marchande indépendante par la firme Prud'homme Mercier & Associés et que celle-ci a établi la valeur marchande de l'immeuble selon la méthode de comparaison en date 5 décembre 2018 :

- Scénario 1 : Valeur retenue totale : **13 000 000 \$** (valeur marchande sur le marché libre)
- Scénario 2 : Valeur retenue totale : **9 310 000 \$** (valeur marchande en continuité d'opération en usage institutionnel pour le lot 1 et valeur marchande sur le marché libre pour les lots 2, 3 et 4)

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De déclarer excédentaire l'immeuble sis au 5100, avenue Château-Pierrefonds, à Montréal.
- D'autoriser le directeur des services techniques à entreprendre les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Société québécoise des infrastructures pour la mise en vente de l'immeuble.

Après discussion, il est convenu d'adopter une motion de félicitations à l'égard de l'Équipe de direction du CCSMTL et de leur transmettre une correspondance pour souligner leur travail remarquable dans l'amélioration de la situation financière de notre établissement, notamment en multipliant leurs efforts vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année 2019-2020.

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, rappelle aux administrateurs la tenue d'une séance spéciale du conseil d'administration, le 23 juin prochain à 16 h pour approuver les états financiers.

## 8. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

### 8.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2020-06-09-04 et 2020-06-09-05**. (Voir annexe 1)

### 8.2 Renouvellements de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le renouvellement de privilèges dont le numéro de résolution est le suivant : **2020-06-09-06** (Voir annexe 1)

## 9. Enseignement universitaire et recherche

### 9.1 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

##### Résolution 2020-06-09-07

##### Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

**ATTENDU QU'**en vertu de la mesure 4 du *Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique (PAM)* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, le CCSMTL a l'obligation d'octroyer des privilèges de l'exercice de la recherche à tout chercheur au sein de l'établissement qui désire mener des activités de recherche ou collaborer à de telles activités.

**ATTENDU QUE** selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs

compétents qui en font la demande à l'établissement.

**ATTENDU QUE** les personnes ci-après nommées ont déposé à la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL.

**ATTENDU QUE** ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique du Centre de recherche ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche.

**ATTENDU QU'**en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire leurs projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité.
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche.
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche.
- Prendre connaissance et respecter le *Cadre réglementaire de la recherche* du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'établissement en matière de recherche et d'éthique, notamment la *Politique sur la conduite responsable en recherche de l'établissement*.
- S'assurer que tout le personnel qu'il supervise a complété la formation en éthique de la recherche et, s'il y a lieu, la formation sur les bonnes pratiques cliniques (BCP).
- S'assurer que le personnel de son équipe de recherche est pleinement informé et adhère à l'ensemble des politiques, règlements et procédures des organismes subventionnaires et ceux en vigueur au CCSMTL.
- Respecter les décisions du comité d'éthique de la recherche qui aura approuvé leurs activités de recherche.
- Aviser le directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à leur conduite dans le contexte d'une activité de recherche.
- Reconnaître l'établissement et leur centre de recherche dans leurs publications et leurs communications.

**ATTENDU QU'**en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

**CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CReSP)**

- Roxane Borgès Da Silva, Ph. D.

**INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ**

- Rachel Langevin, Ph. D.

**9.2 Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche du CCSMTL**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

**Résolution 2020-06-09-08**

**Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche**

**ATTENDU QU'**étant un établissement ayant des infrastructures de recherche soutenues par les Fonds de recherche du Québec (FRQ), le CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est assujéti à sa *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014).

**ATTENDU QUE** l'une des exigences de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014) est que le CCSMTL désigne une personne chargée de la conduite responsable en recherche.

**ATTENDU QUE** pour agir à ce titre, la personne nommée doit occuper un poste-cadre lui conférant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante notamment pour gérer adéquatement les conflits d'intérêts relativement avec la gestion d'allégations de manquements à la conduite responsable en recherche.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de désigner madame Nancie Brunet, directrice adjointe au directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique comme personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL.

### **9.3 Modification à la politique sur la conduite responsable du CCSMTL**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente ce point.

#### **Résolution 2020-06-09-09**

##### **Modification à la politique sur la conduite responsable en recherche du CCSMTL**

**ATTENDU QUE** la politique de conduite responsable en recherche du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) actuelle prévoit que ce soit l'adjoint à la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche qui occupe la fonction de la personne chargée de la conduite responsable en recherche dans l'établissement.

**ATTENDU QUE** suite au départ récent de l'adjoint à la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche qui occupait le poste de personne chargée de la conduite responsable au CCSMTL, une nouvelle personne doit être nommée pour exercer cette fonction.

**ATTENDU QU'**après réflexion, il a été décidé de modifier la *Politique de conduite responsable en recherche* du CCSMTL actuelle afin de ne plus y indiquer le titre d'emploi du cadre qui allait occuper cette fonction et de simplement y mentionner que la personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL doit occuper un poste-cadre lui conférant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante, notamment pour gérer adéquatement les conflits d'intérêts relativement à la gestion d'allégations de manquements à la conduite responsable en recherche.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la modification à la *Politique de conduite responsable* du CCSMTL afin qu'il n'y soit plus spécifié quel titre d'emploi doit être associé à cette fonction au sein de l'établissement.

### **9.4 Rapports annuels 2019-2020 – Comités d'éthique de la recherche**

#### **9.4.1 Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

##### **Résolution 2020-06-09-10**

##### **Rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche (CÉR) des établissements du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du Comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **9.4.2 Dépendances, inégalités sociales et santé publique**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

##### **Résolution 2020-06-09-11**

##### **Rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche DIS et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) du comité d'éthique de la recherche DIS.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du Comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **9.4.3 Jeunes en difficulté**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

##### **Résolution 2020-06-09-12**

##### **Rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (JED)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (JED) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche JED et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) du comité d'éthique de la recherche JED.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du Comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **9.4.4 Vieillesse-Neuroimagerie**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

##### **Résolution 2020-06-09-13**

##### **Rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (VN) doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche VN relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du comité d'éthique de la recherche VN et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020) du comité d'éthique de la recherche de VN.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2019-2020 du Comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### **9.5 Désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique / Jeunes en difficulté / Vieillesse neuroimagerie – Reconduction**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

#### **Résolution 2020-06-09-14**

### **Reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 C.c.Q des comités d'éthique de la recherche Dépendances inégalités sociales et santé publique, Jeunes en difficulté et Vieillesse-neuroimagerie**

**ATTENDU QUE** les comités d'éthique de la recherche 1) Dépendances inégalités sociales et santé publique, 2) Jeunes en difficulté et 3) Vieillesse-neuroimagerie sont tous les trois des comités d'éthique de la recherche désignés en vertu de l'article 21 C.c.Q

**ATTENDU QUE** cette désignation ministérielle est essentielle puisqu'elle permet à ces trois comités d'évaluer les projets de recherche qui impliquent la participation de mineurs ou de majeurs inaptes.

**ATTENDU QUE** la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique arrive à échéance le 30 septembre 2020.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services Sociaux souhaite dorénavant que la désignation ministérielle de tous les comités d'éthique de la recherche d'un même établissement arrive à échéance au même moment.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de transmettre à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, une correspondance demandant la reconduction, pour les cinq prochaines années, de la désignation ministérielle des comités d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, Dépendances, inégalités sociales et santé publique et Vieillesse-neuroimagerie, et ce, avant le 30 septembre 2020.

#### **9.6 Nominations et renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

#### **Résolution 2020-06-09-15**

### **Nominations et renouvellements du mandat de membres du comité d'éthique de la recherche (CÉR) des établissements du CRIR**

**ATTENDU QUE** bien qu'étant aussi le comité d'éthique de la recherche institutionnel dans le domaine de la réadaptation d'autres établissements affiliés au Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR), le CÉR des établissements du CRIR est l'un des quatre comités d'éthique de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL).

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR relève donc directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

**ATTENDU QUE** l'article 3.1 du *Règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR* du CCSMTL prévoit que ce comité se compose comme suit :

- une personne spécialisée en éthique ;
- une personne spécialisée en droit ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine psychosocial en réadaptation ;
- une personne possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs ;
- un clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques ;
- une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes ;
- une personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes mineures ou inaptes ;
- deux personnes siégeant à titre de représentants du public. Ces personnes peuvent être un usager.

**ATTENDU QUE** la composition du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR doit comporter la présence d'au moins une personne détenant une expertise pour chacun des champs de compétence suivants : les déficiences motrices, visuelles, auditives et du langage et de la parole.

**ATTENDU QUE** le Règlement portant sur la création et le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité.

**ATTENDU QUE** durant la dernière année, des réunions du CÉR ont dû être remises faute de quorum.

**ATTENDU QUE** le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu.

**ATTENDU** l'intérêt des personnes ci-après nommées envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au Comité.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de** renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au Comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

- **M<sup>e</sup> Michel T. Giroux** à titre de membre régulier spécialisé en droit (membre régulier)
- **D<sup>re</sup> Céline Lamarre** à titre de membre régulier possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation.
- **M<sup>me</sup> Imen Khelia** à titre de membre possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation (membre régulier)
- **M<sup>me</sup> Saïda El Haïli** à titre de membre clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels visuels ou auditifs (membre régulier)
- **M<sup>me</sup> Mariama Touré** à titre de membre clinicien détenant une vaste connaissance des déficits moteurs ou neurologiques (membre régulier)
- **M<sup>me</sup> Monique Provost** à titre de personne non affiliée à l'établissement et provenant de la clientèle des personnes adultes et aptes (membre régulier)
- **M<sup>e</sup> Delphine Roigt** à titre de membre spécialisé en droit (membre substitut)
- **M<sup>me</sup> Karine Bédard** à titre de membre spécialisé en éthique (membre substitut)
- **M<sup>me</sup> Fabienne Meyer** à titre de membre spécialisé en droit (membre substitut)
- **M<sup>me</sup> Louise Ringuette** à titre de membre spécialisé en éthique (membre substitut)
- **M<sup>me</sup> Christine Brassard** à titre de membre clinicien détenant une vaste connaissance des déficits sensoriels, visuels ou auditifs (membre substitut)

**Il est dûment proposé et unanimement résolu** de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR, et ce, pour une période de deux ans :

- **M<sup>e</sup> Michel Giroux** à titre de membre spécialisé en éthique (membre substitut)
- **M<sup>me</sup> Dorothy Barthélémy** à titre de membre possédant une vaste connaissance du domaine biomédical en réadaptation et représentante de l'Université de Montréal

### **9.7 Renouvellement du mandat et nomination de membres au comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

#### **Résolution 2020-06-09-16**

#### **Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres au comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (REGL-2016-09)*, le comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie doit être composé minimalement des personnes suivantes :

- une personne spécialisée en éthique;
- une personne spécialisée en droit;
- deux membres détenant une expertise en vieillissement ou en neuroimagerie;
- un représentant de la population.

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir au renouvellement de mandats et à la nomination de nouveaux membres réguliers et substitués du comité.

**ATTENDU** l'intérêt des personnes ci-après nommées envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au Comité.

**Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu** de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que membres du comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie, et ce, pour une période de deux ans:

Personne ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité:

- Monsieur Pierre Rainville, Ph. D., membre régulier
- Madame Bernadette Ska, Ph. D., membre régulière

- Madame Ana-Ines Ansaldo, Ph. D., membre substitut
- Madame Patricia Belchior, Ph. D., membre substitut
- Madame Nathalie Bier, Ph. D., membre substitut
- Madame Anne Bourbonnais, Ph. D., membre substitut
- Madame Simona-Maria Brambati, Ph. D., membre substitut
- Docteure Marie-Andrée Bruneau, MD, membre substitut
- Madame Julie Carrier Ph. D., membre substitut
- Monsieur Julien Cohen-Adad, Ph. D., membre substitut
- Madame Véronique Dubé, Ph. D., membre substitut
- Madame Chantal Dumoulin, Ph. D., membre substitut
- Madame Johanne Filiatrault, Ph. D., membre substitut
- Madame Suzanne Gilbert, Pharm., membre substitut
- Monsieur Sébastien Grenier, Ph. D., membre substitut
- Monsieur Sven Joubert, Ph. D, membre substitut
- Monsieur Jean-Marc Lina, Ph. D, membre substitut
- Monsieur Ovidiu Lungu, Ph. D, membre substitut
- Madame Jacqueline Rousseau, Ph. D, membre substitut
- Docteure Cara Tannenbaum, MD, membre substitut
- Madame France Varin Ph.D, membre substitut
- Madame Nathalie Veillette, Ph.D, membre substitut
- Docteur Juan Manuel Villalpando, MD, membre substitut

Personnes spécialisées en droit :

- Madame Johane de Champlain, membre régulière
- M<sup>e</sup> Marie-Josée Bernardi, membre substitut
- M<sup>e</sup> Isabelle Duclos, membre substitut
- M<sup>e</sup> Brigitte Paquêt, membre substitut

Personnes spécialisées en éthique :

- Monsieur Yves Poirier, membre régulier
- Madame Brigitte St-Pierre, membre substitut
- Madame Camille Assemat, membre substitut
- Madame Johane De Champlain, membre substitut

Personne représentant les groupes utilisant les services des établissements où se déroulent les projets de recherche mais n'y étant pas affiliée :

- Madame Françoise Charland-Mérel, membre substitut

**Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu** de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie, et ce, pour une période de deux ans :

Personne ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité :

- Monsieur Benjamin Pageaux, Ph. D., membre substitut.

Personne spécialisée en éthique

- Madame Laurence Marck, membre substitut.

Personne représentant les groupes utilisant les services des établissements où se déroulent les projets de recherche, mais n'y étant pas affiliée :

- Madame Laurence Marck, membre substitut

## **9.8 Renouvellement du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente ce point.

### **Résolution 2020-06-09-17**

#### **Renouvellement du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche (CÉR) Jeunes en difficulté du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un comité d'éthique de la recherche désigné par la ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes.

**ATTENDU QUE** l'article 11.5. du *Cadre réglementaire de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (RE-3000-002)* prévoit que la composition de base de ce comité doit être d'au moins cinq membres réguliers, soit un membre détenant une expertise en éthique, une personne spécialisée en droit, deux membres ayant une expertise scientifique et un membre de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

**ATTENDU QUE** l'article 1.5.2 du Règlement prévoit la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimale et les règles concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du CER Jeunes en difficulté.

**ATTENDU QUE** le mandat de certains membres de ce comité est arrivé à échéance ou arrivera à échéance sous peu.

**ATTENDU QUE** certains postes au sein du comité sont devenus vacants.

**ATTENDU** l'intérêt des personnes, ci-après nommées, envers les questions d'éthique de la recherche de même que leur formation et leur expertise pour occuper leur fonction au sein du comité.

**ATTENDU QUE** le CER Jeunes en difficulté relève directement du conseil d'administration du CCSMTL et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination des membres réguliers et substitués de ce comité.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de renouveler les mandats des personnes suivantes pour siéger au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté, et ce, pour une période de deux ans :

- Monsieur Francis Bissonnette, à titre de membre représentant les usagers (membre régulier)
- Madame Sarah Dufour, à titre de membre scientifique (membre régulier)
- Madame Carolina Martin, à titre de membre détenant une expertise en éthique (membre substitué)
- Monsieur Koffi Kolly, à titre de représentant clinique (membre régulier)
- Madame Chantal Lavergne, à titre de membre scientifique (membre substitué)

## 10. Conseil des sages-femmes

### 10.1 Contrats de service de sage-femme

Madame Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier.

#### Résolution 2020-06-09-18

##### Renouvellement du contrat de service de madame Kim Bastien à titre de sage-femme

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Kim Bastien est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 31 juillet 2020;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Kim Bastien (permis 0939), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 juillet 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### Résolution 2020-06-09-19

##### Renouvellement du contrat de service de madame Alice Montier à titre de sage-femme

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Alice Montier est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 31 juillet 2020;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Alice Montier (permis 1308), à titre de sage-femme, à raison de 28 heures par semaine (0,8 ETC) et 32 suivis annuels, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 juillet 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Résolution 2020-06-09-20**

##### **Renouvellement et modification du contrat de service de madame Claire Bartier à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Claire Bartier est déjà détentrice d'un contrat à temps complet régulier (1 ETC) qui prendra fin après son retour de congé de maternité, soit le 30 septembre 2020;

**ATTENDU QUE** madame Claire Bartier désire réduire ses heures de travail de 35 heures à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De modifier et renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Claire Bartier (permis 1311), à titre de sage-femme, à raison de 28 heures par semaine (0,8 ETC) et 32 suivis annuels, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, et ce, jusqu'au 31 août 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Résolution 2020-06-09-21**

##### **Renouvellement et modification du contrat de service de madame Julie Lorrain à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Julie Lorrain est déjà détentrice d'un contrat à temps complet régulier (1 ETC) qui prendra fin le 30 septembre 2020 et qu'elle a demandé à réduire ses heures de travail de 35 heures à 28 heures;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De modifier et renouveler le contrat temps partiel régulier de madame Julie Lorrain (permis 1133) à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**Résolution 2020-06-09-22**

**Modification du contrat de service de madame Geneviève Demers à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Geneviève Demers est déjà détentrice d'un contrat temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 22 janvier 2022 et que madame Demers a demandé à réduire ses heures de travail de 28 heures à 21 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De modifier le contrat temps partiel régulier de madame Geneviève Demers (permis 0823) à titre de sage-femme à raison de 0,6 ETC, soit 21 heures par semaine et 24 suivis annuels, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 22 janvier 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**Résolution 2020-06-09-23**

**Renouvellement et modification du contrat de service de madame Maud Sanchez-Valero (permis 1423) à titre de sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Maud Sanchez-Valero est déjà détentrice d'un contrat pour le remplacement de Mme Bartier en congé de maternité;

**ATTENDU QUE** madame Maud Sanchez-Valero a obtenu le poste libéré par madame Amélie Lamarche - temps partiel régulier de 28 heures par semaine;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De modifier et renouveler le contrat temps partiel régulier de madame Maud Sanchez-Valero (permis 1423) à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, pour la période du 26 juin 2020 au 26 juin 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Résolution 2020-06-09-24**

##### **Embauche de madame Margaux Cassivi à titre de sage-femme (permis 2006)**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du Conseil des sages-femmes recommande la nomination de madame Margaux Cassivi (permis 2006);

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de remplacer madame Nathalie Bisson, temporairement nommée au remplacement de la Responsable des services de sages-femmes;

##### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De nommer madame Margaux Cassivi (permis 2006) à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service temps partiel occasionnel, pour un total de 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, pour le remplacement de madame Nathalie Bisson, et ce, du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Résolution 2020-06-09-25**

##### **Embauche de madame Marie Brunet à titre de sage-femme (permis 0011)**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande la nomination de madame Marie Brunet (permis 0011);

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de remplacer madame Marie-Ève Taschereau qui sera en poste à la Maison Bleue ;

##### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De nommer madame Marie Brunet (permis 0011) à titre de sage-femme du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, conformément au contrat de service temps partiel occasionnel en remplacement de madame Marie-Ève Taschereau, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, et ce, pour une durée d'un an, soit du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2021;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **10.2 Rapport annuel 2019-2020**

Madame Geneviève Demers, présidente du Conseil des sages-femmes, présente le dossier et répond aux questions des membres. Elle fait un survol des principaux éléments du rapport 2019-2020 portant sur :

- ✓ Les mandats et objectifs spécifiques ;
- ✓ Le bilan des comités ;

- ✓ Les résultats obtenus en égard aux objectifs fixés pour l'année et statistiques ;
- ✓ Les perspectives d'action.

M<sup>me</sup> Demers précise que la liste d'attente est longue pour obtenir les services d'une sage-femme dont les coûts sont pris en charge par la Régie de l'assurance maladie du Québec. La Maison des naissances Jeanne-Mance travaille avec des partenaires communautaires pour soutenir et accompagner les femmes enceintes et leurs familles en situation de vulnérabilité qui reçoivent des services de façon prioritaire.

M<sup>me</sup> Demers informe que l'entente avec le Centre hospitalier universitaire de Montréal pour le soutien médical aux femmes suivies par des sages-femmes, est appelée à migrer vers l'Hôpital Notre-Dame qui accueillera prochainement son unité de naissance. M<sup>me</sup> Bélanger est fière d'accueillir la toute nouvelle unité de naissance au sein de l'Hôpital Notre-Dame qui est un modèle unique où l'on retrouvera des sages-femmes, des infirmières, des équipes interdisciplinaires de première ligne, des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes.

M<sup>me</sup> Ulrich remercie M<sup>me</sup> Demers pour cette présentation fort intéressante du rapport annuel d'activités du Conseil des sages-femmes et lui assure tout le soutien du conseil d'administration pour les futures activités.

## **Résolution 2020-06-09-26**

### **Rapport annuel 2019-2020 du Conseil des sages-femmes**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 225.3 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (chapitre S-4.2), le Conseil des sages-femmes doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2019-2020 du conseil des sages-femmes a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes le 13 mai 2020;

**Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du Conseil des sages-femmes**, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport annuel 2019-2020 du Conseil des sages-femmes du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **11. Dossiers administratifs**

### **11.1 Planification de la reprise des activités - Phase intermédiaire**

Madame Liette Bernier, responsable du Centre de crise et M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, présentent le dossier et répondent aux questions des membres. Dans le contexte du déconfinement qui s'amorce depuis le 25 mai dernier, le CCSMTL doit reprendre progressivement ses activités pour répondre aux besoins de la population du territoire tout en poursuivant les activités spécifiques liées à la pandémie. Ce redémarrage ne peut s'effectuer sans tenir compte de certains éléments essentiels. Cette présentation vise à partager la stratégie effectuée incluant les principes, les opportunités, la démarche ainsi que son échéancier.

#### **Stratégies**

- Réaliser des actions particulières en :
  - ✓ Hébergement
  - ✓ Services hospitaliers
  - ✓ Ressources humaines
- Miser sur la cogestion avec les médecins.
- Intégrer le télétravail et la téléconsultation selon les meilleures pratiques.
- Se doter d'un tableau de bord intégré dans une salle de pilotage virtuelle afin de suivre la reprise des activités et la performance en lien avec les priorités retenues.
- Préciser les projets corporatifs.

#### **Principes guidant la phase intermédiaire**

- Le maintien des services essentiels reliés à la COVID-19 et services essentiels à la population en général tout en préservant l'agilité nécessaire pour faire face à une seconde vague de la COVID-19.
- La gestion de la capacité organisationnelle à court et à moyen terme.
- Le retour progressif des activités en tenant compte des impacts sur l'ensemble des services de l'organisation.
- L'accès à des soins et services de qualité.
- La sécurité des employés et de la clientèle.
- Prendre soin des gestionnaires, employés et médecins afin de favoriser le rétablissement et la mobilisation de tous (ex. octroi de 2 semaines de vacances minimalement).

- L'identification des opportunités pour la planification organisationnelle post-COVID-19.
- La coordination intra et interdirections dans la planification de la reprise des activités.

### **Opportunités qu'il faut saisir**

- Être proactif, innovant et apprenant.
- Abaisser des frontières intra et interdirections.
- Simplifier les structures et processus.
- Miser sur la cogestion médico-clinico-administrative en émergence.
- Mieux composer avec la gestion des risques organisationnels.
- Améliorer la protection et le contrôle des infections dans toute l'organisation.
- Renforcer le recrutement et les stratégies de rétention.
- Intégrer le télétravail et la téléconsultation selon les meilleures pratiques.
- Utiliser une approche novatrice pour diminuer la charge sur les intervenants et se dégager de la marge de manœuvre.

### **Processus d'approbation pour démarrage des activités**

Accompagnés par les chargés de projet, les directeurs priorisent les activités essentielles (max. 10) à démarrer partiellement ou totalement entre juin et septembre 2020 et prévoient les projets s'y rattachant.

Le centre de crise fait l'analyse transversale et émet son avis au comité exécutif

Le comité exécutif étudie la recommandation du centre de crise et transmet sa décision au directeur concerné et au centre de crise

Le centre de crise met à jour le portrait du délestage et du redémarrage des activités, collige les informations sur l'impact et partage l'information au comité de direction de façon continue

### **Activités qui seront reprises dans les 3 prochains mois**

- Admissions-Soins post-aigus
- Admissions-Soins de longue durée
- Activités SAD

SAPA



- Réparation/ajustements d'Aides technique
- Activités critiques/urgentes pour clientèle pédiatrique
- Augmentation répit

DI-TSA-DP



- Service d'adoption
- Expertise psychosociale
- Vérifications complémentaires

DPJ-Jeunesse



- Md de jour, protection rénale et dialyse
- Continuum chirurgie – Endoscopie – Cancérologie volet Hémato-onco

DSI



- Imagerie médicale
- Électrophysiologie médicale

DSM



- Services externes dépendance – professionnels
- Services externes dépendance – éducateurs
- Services opioïdes – CRAN/Relais

SM-Dép.



- Services courants infirmiers
- Brigade PCI dans la communauté
- GMF-U

DSGPU



M. Couillard précise que le comité de rétablissement travaille actuellement à l'élaboration d'un bilan organisationnel qui prendra en compte ce qui a bien fonctionné ou moins bien, pour en tirer des leçons apprises chemin faisant. Ce bilan dressera des recommandations pour bien se préparer à l'arrivée d'une 2<sup>e</sup> vague, tout en simplifiant les processus.

### **11.2 Plan global de reprise des activités hospitalières du CCSMTL**

M. Pierre-Paul Milette, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, présente le dossier et répond aux questions des membres.

Afin d'appliquer les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en référence à la reprise des activités hospitalières, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a élaboré une structure permettant de coordonner la reprise des activités délestées en raison de la pandémie. Cette structure converge vers la structure globale de réactivation du CIUSSS.

Dans le contexte de la COVID-19, de nombreuses activités ont été délestées pour faire face à la pandémie :

- Le 24 avril 2020, le MSSS émet des directives concernant la planification de la reprise graduelle et structurée des activités spécialisées délestées en milieu hospitalier.
- Le 13 mai 2020, le MSSS émet une mise à jour des directives du 24 avril 2020 et demande qu'un plan détaillé des activités soit présenté incluant le niveau d'activité actuel et visé pour les secteurs suivants :
  - Bloc opératoire
  - Endoscopie
  - Cancérologie
  - Cliniques spécialisées
  - Imagerie médicale
- Le 19 mai 2020, de nouvelles précisions concernant la reprise des activités chirurgicales sont émises. Celles-ci ciblent l'évaluation de stratégies avec échancier pour le rattrapage des cas accumulés. De plus, le MSSS demande qu'un plan spécifique à la chirurgie soit déposé par l'établissement.
- Le 22 mai 2020, le CCSMTL dépose les plans suivants au MSSS :
  - **Un plan global** de reprise des activités délestées à 30 – 40 % des activités délestées
  - **Un plan plus spécifique** pour la **chirurgie** : *évaluation de la faisabilité de reprendre les activités de chirurgie à 70 % (directives MSSS du 13 et 19 mai 2020)*

Le suivi de ce plan se fait hebdomadairement et des ajustements seront apportés jusqu'à la fin de la période active de la pandémie.

### **11.3 Bilan trimestriel et bilan annuel du recours aux mesures d'hébergement en encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue au programme jeunesse**

Mesdames Rina Mongillo, chef de service de l'Accès pour le bilan sur les mesures d'encadrement intensif et Annie Bastien, directrice adjointe Programme jeunesse pour le bilan sur les mesures d'empêchement à la fugue, présentent le dossier et répondent aux questions des membres.

Tel que le prescrit, le protocole découlant du *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement* (adopté au CA le 6 novembre 2019), un bilan trimestriel doit être déposé aux membres du CA. Les présents bilans font état des données couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 avril 2020 (4<sup>ième</sup> trimestre et bilan annuel) quant aux recours aux mesures d'encadrement intensif et aux mesures d'empêchement à la fugue.

### **11.4 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement pour le trimestre de janvier à mars 2020 et bilan 2019-2020**

Docteure Marie-Claude Lemieux, directrice intérimaire des services professionnels, présente l'évolution du nombre de mises sous garde dans notre établissement comme l'exige la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* exigent que le président-directeur général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'utilisateur de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

La compilation de ces informations est relativement récente et une révision des processus de transmission de l'information est actuellement en cours afin de nous assurer que toutes les données sont bien colligées. Il s'agit donc de données pour l'instant préliminaires, qui ne comprennent que les données hospitalières. Le rapport au conseil d'administration se bonifiera progressivement pour éventuellement être en mesure de comparer le nombre de mises sous garde annuellement, trimestriellement ainsi que par installation. Nous travaillons actuellement à être également en mesure de produire l'information nécessaire afin de pouvoir juger du respect de nos délais.

Dans le contexte de la COVID-19, D<sup>r</sup> Olivier Farmer informe les membres que les requêtes de mises sous garde en établissement présentées au tribunal s'effectuent à distance, par voie de télécomparution. Il ajoute que le traitement des demandes par notre contentieux s'est amélioré de façon significative due à l'assignation de plusieurs avocats pour accélérer le suivi des dossiers.

## 12. Questions diverses

### Propreté des chaises roulantes

Dans le contexte de la COVID-19, madame Monika Throner rappelle l'importance de procéder régulièrement au nettoyage des chaises roulantes mises à la disposition des usagers dans les différents établissements du CCSMTL. Un rappel sera fait aux équipes d'entretien ménager.

### Évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

Madame Micheline Ulrich rappelle aux membres de bien vouloir compléter les différents formulaires d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités, dans les meilleurs délais.

## 13. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 16 septembre 2020 à 16 h.

## 14. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

## 15. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 9 juin 2020 à 19 h 45.

*Original dûment autorisé)*

---

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

*(Original dûment autorisé)*

---

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, secrétaire